

Accueillir des stagiaires, élèves, étudiants
ou apprentis en situation de handicap

→ **Rendre la formation inclusive : une obligation pour les centres de formation**

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, du 11 février 2005, à travers sa définition du Handicap, est le signe d'une volonté affirmée de changer les regards et les pratiques sur le handicap. Elle instaure notamment le principe d'accessibilité de tout pour tous. Obligation est faite pour Etablissements Recevant du Public (ERP) de mise conformité des bâtiments, mais aussi pour les organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins du public en situation de handicap. Dès lors, il devient déterminant de fournir les informations utiles à une meilleure appréhension des situations rencontrées, aux équipes pédagogiques, responsables de formation, ainsi qu'à l'ensemble des personnels concernés par l'accueil, l'accompagnement et la formation de stagiaires, élèves, étudiants ou apprentis en situation de handicap.

Les finalités de cette formation sont les suivantes :

- Sensibiliser les équipes les centres de formation (organismes de formation, école, université, instituts, CFA...) autour des enjeux du volet Handicap, pour rendre la formation inclusive, dans une visée d'accessibilité pour tous ;
- Faciliter la prise en compte des situations de handicap dans les pratiques d'accueil, de suivi et de formation des stagiaires, élèves, étudiants ou apprentis en situation de handicap.

PUBLICS ET PRÉREQUIS

✓ Tous personnels issus de centre de formation (Organismes de formation, instituts, université, écoles, CFA...).

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Un positionnement est réalisé à l'entrée en formation, à l'aide d'un guide méthodologique. Il permet de connaître les attentes des participants, d'identifier les besoins d'adaptations et d'aménagements éventuels à prendre en compte pour rendre accessible la formation à chacun et d'apprécier le niveau de connaissance et/ou de compétence visé par la formation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES (capacités et compétences)

1. Mieux comprendre le handicap, et prendre conscience de la variété des situations possibles de handicap ;
2. Connaître les grands axes qui structurent le cadre législatif et réglementaire en matière d'accessibilité ;
3. Identifier les principales problématiques soulevées par les situations de handicap en matière de formation ;
4. Repérer les leviers sur lesquels agir en termes d'adaptations pédagogiques, en fonction des situations de handicap ;
5. Clarifier les règles relatives à l'évaluation des connaissances et des compétences dans une visée de certification (aménagement des examens)
6. Identifier les ressources mobilisables, et les principaux acteurs de la reconnaissance du handicap, de l'insertion professionnelle, du maintien dans l'emploi et de l'accompagnement ainsi que les outils et aides existants.
7. Adapter sa posture dans la relation avec l'apprenant (accueil, conduite d'entretien, positionnement ...)

PROGRAMME

Etapes de travail

- Journée n°1 : Handicap de quoi parle-t-on ? Quels sont les enjeux spécifiques en matière de formation ?...
- Journée n°2 : Quelles adaptations possibles ? Comment conduire un entretien d'accueil et de suivi ?

Principaux contenus de référence

- Les typologies de handicap, freins existants et grandes catégories d'adaptations correspondantes
- Le processus de reconnaissance d'une situation de handicap : accepter ou pas, dire ou ne pas dire...
- Les principales problématiques soulevées par les situations de handicap en formation
- La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, du 11 février 2005 : repères à connaître
- Apports conceptuels relatifs aux notions clés en particulier : adaptation, compensation, aménagement raisonnable, accessibilité, handicap, déficience, inclusion, intégration....
- Les principaux acteurs mobilisables (MDPH, l'AGEFIPH et le FIPHFP, le réseau CAP-EMPLOI et SAMETH...)
- Handicap et formation, une démarche d'individualisation (parcours et processus d'apprentissage)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Nos prestations reposent sur les principes de la pédagogie coopérative.

Une attention particulière est accordée à la façon dont les contenus sont introduits, faisant une large part, non seulement à l'analyse des expériences des participants, mais également à la mise en place de situations pédagogiques favorisant le travail en sous-groupes plus propice à l'échange. Les choix pédagogiques privilégient une approche ludique et dialectique. Elle s'efforce de valoriser les participants ayant déjà des connaissances et/ou expériences sur le sujet dans une visée d'entraide et de co-développement.

ÉVALUATION

Résultats attendus :

- Changement de regards sur les situations de handicap ;
- Appropriation des repères utiles sur le plan législatif ;
- Questionnement des pratiques pédagogiques dans une logique d'accueil et d'adaptation ;
- Capacité à aborder la question du handicap dans le cadre d'un entretien.

Évaluation :

Un outil d'évaluation permet aux participants en fin de formation d'exprimer leur degré de satisfaction sur le dispositif, d'autoévaluer les acquis de la formation, d'apprécier l'atteinte des objectifs et à se mettre en perspective en termes de transfert des acquis en situation professionnelle.

MODALITÉS PRATIQUES

Formation : 2 jours

Le module accueillera de 8 à 15 participants maximum.

2 journées sur la base de journées de 7 heures.

Un dossier est remis aux participants avec les principaux contenus abordés.

INTERVENANT.E.S

Bureau ETCetera

Marie FLORES et/ou Elisabeth DUGIER.